

Car Plan

L'assurance auto Allianz



Cette fiche d'information présente une synthèse des garanties et des principaux risques non assurés. Pour une présentation complète, veuillez consulter nos conditions générales disponibles sur www.allianz.be (sous "Conditions générales") ou auprès de votre courtier.



Points d'attention

Pas de franchise
pour les garanties
Mini-Omnium

**A la recherche du
meilleur prix pour une
Omnium?**

Choisissez la formule
Security.

Personnes assurées

- Le propriétaire
- Le titulaire
- Le conducteur
- Les passagers du véhicule assuré

Véhicule assuré

- Le véhicule mentionné dans votre contrat.
- Les remorques (jusqu'à 800 kg) dans la garantie RC.

Garanties de base

Responsabilité civile

Cette assurance couvre les dommages corporels et/ou matériels causés à des tiers et dont vous êtes responsable.



- L'assurance RC obligatoire couvre uniquement les dommages causés à des tiers, pas les dommages causés à votre véhicule. Pour ce dernier point, choisissez une formule Omnium en option.
- Les passagers du véhicule sont indemnisés comme des usagers faibles, mais pas le conducteur. Pour ce dernier point, choisissez l'option Assurance conducteur.

Première assistance en cas d'accident en Belgique

- Assistance gratuite 24/7.
- Remorquage rapide du véhicule jusqu'au garage le plus proche de votre résidence habituelle en Belgique.
- Voiture de remplacement gratuit en cas d'accident en droit (si les réparations sont effectuées auprès d'un réparateur agréé par Allianz).
- Transport des passagers jusqu'à leur destination, leur résidence ou un garage en Belgique.



- Uniquement en Belgique et jusqu'à 100 km hors des frontières. Pour une assistance étendue en Europe pour la voiture mais dans le monde entier pour les personnes avec dépannage, choisissez l'option Car Plan Assistance+.
- Les conditions pour avoir un véhicule de remplacement :
 - vous êtes en droit
 - vous optez pour une réparation auprès d'un réparateur agréé Allianz.

Garanties optionnelles

Mini-Omnium (Involnaglaces)

- Incendie
- Vol
- Catastrophes naturelles
- Bris de vitre
- Les dommages subis suite à un heurt d'animaux.



Domage à votre véhicule et vandalisme ne sont assurés que dans le cadre d'une Omnium complète (Security, Safety, Gold et Gold 24).

Omnium Security

- Pour les véhicules de moins de 5 ans
- Amortissement : -1,5% par mois.



Les effets et objets personnels transportés dans le véhicule (GSM, CD, DVD, vêtements, argent...) ne sont pas assurés.



Avec l'Omnium Gold 24, votre véhicule conserve durant 2 ans 100% de sa valeur.



Vous choisissez votre avocat et/ou de l'expert.

Omnium Safety

- Pour les véhicules de moins de 2 ans.
- Amortissement : - 100% durant 6 mois
 - -1% par mois à partir du 7^e mois
 - -1,5%/mois à partir du 37^e mois.

Les atouts des 4 formules Omnium (Security, Safety, Gold et Gold 24)

- Indemnité de mobilité : 35 €/jour pendant 20 jours maximum en cas de vol total.
- Système antivol et taxe d'immatriculation assurés gratuitement.
- Couverture des dommages mécaniques après remplissage du réservoir avec un carburant inadapté.
- Equipement placé après achat du véhicule : couvert gratuitement jusqu'à 1 250 € (hors TVA).
- Réparations urgentes et nécessaires sans expertise préalable : couvertes jusqu'à 1 000 € (hors TVA).
- L'indemnité ne peut être inférieure à la valeur réelle.

Omnium Gold

- Pour les voitures neuves.
- Amortissement : - 100% durant 18 mois
 - -1,5% par mois à partir du 19^e mois.

Omnium Gold 24

Pour les voitures neuves.

- Amortissement : - 100% durant 24 mois
 - -1% par mois à partir du 25^e mois.



- Le vol n'est pas assuré en cas de précautions insuffisantes (par ex. coffre ou portes non verrouillés, vitres ouvertes, clé sur le contact ou système antivol requis non activé).
- Les dommages aux pneus ne sont pas assurés sauf s'ils sont causés par un autre sinistre assuré ou un acte de vandalisme.
- Les dommages dus à l'usure, à un mauvais entretien, à un manque de lubrification ou de liquide de refroidissement ou à un défaut de construction ne sont pas assurés.
- Les dommages dus au transport d'animaux ou d'objets ne sont pas assurés.
- Les dommages aux véhicules causés par des actes de terrorisme ne sont pas assurés.

Autres atouts des formules Omnium Gold

- Cabrios : couverture du vol de la voiture décapotée à condition que le véhicule soit équipé d'un système d'alarme CJ1 ou CJ2 branché.
- Couverture du vol des GPS portables jusqu'à 500 € (hors TVA).
- Possibilité d'indemnisation en perte totale si frais de réparation > 2/3 de la valeur assurée.
- En cas d'erreur de carburant, frais de remorquage vers le garage le plus proche sont couverts (sans franchise).

Protection juridique

Formule de base

- Défense pénale : 15 000 €
- Recours civil : 15 000 €
- Défense civile : /
- Insolvabilité des tiers : 6 250 €

Formule étendue

- Défense pénale : 40 000 €
- Recours civil : 40 000 €
- Défense civile : 40 000 €
- Insolvabilité des tiers : 12 250 €



Vous avez seulement une franchise de 250 € pour la garantie "Insolvabilité des tiers" dans la formule de base.

Ne sont pas assurés :

- les frais et honoraires inférieurs à 125 €
- pas de recours en Cassation pour les litiges inférieurs à 1.250 €.

Safety Card

Protection du degré de bonus-malus. Cette option évite toute augmentation du degré de bonus-malus lors de 2 sinistres RC consécutifs en tort. Lors du 3^e sinistre RC en tort, le degré de BM passe de -2 à 2 (sans prise en compte des 2 premiers accidents). Au bout de 5 ans sans sinistre (après le dernier accident en tort), cet avantage est récupéré.



Conditions : 5 années sans sinistre (à certifier par des attestations de sinistralité), 5 ans de permis de conduire et être âgé de 30 à 69 ans.



Cadeau : avantage franchise gratuit dans le package Allianz All-in-One.

Assurance conducteur

Tout conducteur qui conduit le véhicule assuré est couvert.

- Décès : max. 495.787 €
- Invalidité permanente : max. 495.787 €
- Frais d'hospitalisation : 24 €/jour (max. 365 jours)
- Frais médicaux : max. 4.987 €



Formule indemnitaire : indemnisation pour le préjudice réel après intervention des tiers payants.

Car Plan Assistance +

Assistance du véhicule et de ses occupants

En Belgique :

- dépannage (même devant votre porte) : remorquage du véhicule et transport des passagers et des bagages
- voiture de remplacement durant 7 jours (ou 30 jours en cas de vol).

Dans d'autres pays d'Europe :

- dépannage sur place, remorquage du véhicule et transport des passagers et des bagages
- rapatriement, hébergement ou voiture de remplacement durant les réparations
- assistance juridique en cas d'accident de circulation.

Assistance 24h/24 dans le monde entier pour toute la famille

Sont assurés :

- frais médicaux (jusqu'à 50.000 €)
- transport à l'hôpital et rapatriement
- frais de recherche lors d'un séjour aux sports d'hiver.

Assistance en cas de sinistre grave à l'habitation

Franchises

Franchises fixes

La franchise de base est de 2,5% mais vous pouvez aussi opter pour une franchise plus élevée de 5%, 7,5% ou 10%.

Allianz Franchise-0

Pas de franchise si les dommages dépassent 625 € (hors TVA) si vous réparez auprès d'un réparateur agréé.



- La franchise est calculée sur la base de la valeur catalogue, arrondie par tranche de 5 000 €.
- Conditions Allianz Franchise-0 :
 - Uniquement en combinaison avec Omnium Gold 24
 - Pour conducteurs principaux désignés âgés de min. 30 ans
 - Pour véhicules d'une valeur catalogue de max. 75 000 € (hors TVA).

Degré de bonus-malus

Calcul simple, avantageux et transparent

- Début immédiatement au plus bas degré de bonus-malus -2
- Le degré de bonus-malus ne varie qu'en RC. En cas de sinistre avec l'Omnium, la prime n'augmente pas.



Pour bénéficier du bonus-malus -2 :

Min. 30 ans, 5 années sans sinistre (à certifier par des attestations) et min. 5 ans de permis de conduire.

Réductions

Réduction au kilomètre

Intéressant pour ceux qui roulent moins de 15 000 km/an. 2 réductions possibles, vous parcourez :

- moins de 7.500 km/an : 10% de réduction en RC et Omnium.
- moins de 15 000 km/an : 5% de réduction en RC et Omnium.

Systèmes d'aide à la conduite

Les véhicules équipés de série ou en option d'un des systèmes automatiques d'aide à la conduite ci-après bénéficient d'une réduction de 10% sur les garanties RC et Omnium (toutes formules).



Avertisseur d'angle mort

Vous prévient lorsqu'une voiture se trouve dans l'angle mort et n'est donc pas visible dans vos rétroviseurs.



Système autonome d'arrêt d'urgence

Freine et, si nécessaire, arrête le véhicule afin d'éviter toute collision avec un véhicule qui vous précède. Certains systèmes détectent également les piétons, les cyclistes et les animaux.



Assistant de vigilance

Mesure votre niveau de vigilance et de fatigue sur la base de votre comportement au volant et du clignement de vos yeux. Vous avertit et vous recommande de faire une pause si nécessaire.



Assistance de maintien de trajectoire

Vous avertit lorsque vous vous écartez de votre bande de circulation. Certains systèmes corrigent automatiquement votre trajectoire.



Adaptive Cruise Control

Maintient automatiquement une certaine distance avec le véhicule qui vous précède et, si nécessaire, arrête automatiquement votre voiture afin d'éviter tout accrochage.

Valeur facture

Les voitures neuves et les voitures d'occasion jusqu'à 55 mois sont assurables sur la base de leur valeur facture pour autant que la différence avec la valeur catalogue n'excède pas 50%.

Comme celle-ci est souvent sensiblement inférieure à la valeur catalogue, cela se traduit par un tarif plus avantageux.

Green Bonus

Allianz récompense les véhicules propres (max. 90 g CO₂/km) d'une réduction supplémentaire de 5% en RC et omnium.

Top Réparateurs Allianz

Les Top Réparateurs Allianz sont des réparateurs professionnels multimarques indépendants chez lesquels vous bénéficiez d'avantages supplémentaires :

- service gratuit de prise et de remise de votre véhicule dans un rayon de 30 km : votre véhicule est retiré et restitué quand il est réparé, tandis que votre véhicule de remplacement est livré et retiré dans le même temps
- nettoyage de votre véhicule
- contrôle de sécurité (vérification de la pression des pneus, etc.).

Si, au moment de souscription de votre assurance auto, vous choisissez notre réseau de Top Réparateurs Allianz, vous bénéficiez de **10 % de réduction supplémentaire** sur votre (mini) Omnium. Cette réduction reste valable pendant toute la durée du contrat.

Comment trouver un Top réparateur Allianz ?

Utilisez notre moteur de recherche pratique sur allianz.be (sous sinistres/Auto), regardez sur votre carte verte ou téléchargez gratuitement notre app Allianz Connect.



Attention : si vous optez pour notre réduction Top réparateur et qu'en cas de sinistre, vous vous rendez quand même chez un autre réparateur, nous appliquons une franchise supplémentaire de 500 euros. Les conditions sont clairement indiquées dans votre contrat d'assurance.

Avantages du package Allianz All-in-One

- Réduction sur package
- Jusqu'à 625 € de réduction par an sur la franchise
- Fractionnement gratuit de la prime.



- Allianz prend à son compte la franchise de base jusqu'à 625 € (en cas de perte totale ou de réparation par un réparateur agréé) si les dommages dépassent 625 € (hors TVA).
- Cet avantage franchise s'applique à tous les contrats du package, pour les cas où une franchise s'applique, sous réserve d'absence de sinistre depuis un an.

Description des principales exclusions

- Le conducteur est dans un état d'ivresse ou d'intoxication alcoolique de plus de 0,8 gramme/litre de sang (0,35 milligramme/litre d'air expiré).
- Lors d'une participation à des courses, compétitions, paris ou défi.
- Lorsque le conducteur n'a pas de permis de conduire.
- Si le véhicule n'a pas de certificat de contrôle technique valable, sauf si le sinistre se produit au cours du trajet normal pour se rendre au centre de contrôle technique.

Types de véhicules non concernés par cette fiche d'information

Cette fiche d'information ne concerne pas les véhicules suivants : voitures anciennes ou de collection, utilitaires légers à usage professionnel, camions lourds et véhicules lents.

Fiscalité du produit

L'assurance automobile est soumise à des taxes d'assurance et des contributions de :

- 27,10 % sur la garantie Responsabilité Civile
- 26,75 % sur les garanties optionnelles Omnium
- 16,75 % sur les garanties optionnelles Assurance conducteur et Assistance juridique
- 12,10% sur l'assurance assistance optionnelle Car Plan Assistance +.

Restez informé

Nous vous rappelons que toute décision d'achat du produit mentionné dans cette fiche d'information doit être prise sur la base d'une analyse complète de tous les documents pertinents contenant des informations (pré)contractuelles. Avant de conclure le contrat, nous vous recommandons de prendre connaissance des conditions générales de Car Plan, disponibles sur notre site web [allianz.be](http://www.allianz.be/AllianzBE/Fr/ext_public/carPlanAD1048_062008ConditionsGenerales.pdf) à l'adresse : http://www.allianz.be/AllianzBE/Fr/ext_public/carPlanAD1048_062008ConditionsGenerales.pdf

Cette fiche d'information n'a pas été soumise au contrôle préalable de la FSMA comme le prévoit la loi y afférent.

Vous souhaitez introduire une réclamation concernant le contrat ?

Ce contrat d'assurance est régi par le droit belge. Sans préjudice de la possibilité d'entreprendre des démarches judiciaires, vous pouvez aussi adresser toute réclamation concernant votre contrat à :

- Allianz Benelux s.a. par courrier électronique à complaintscustomer@allianz.be, par fax au numéro 02 214 61 71 ou par courrier postal à Allianz Benelux s.a., 10RSGJ, rue de Laeken 35 à 1000 Bruxelles.
- l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles, fax : 02 547 59 75, info@ombudsman.as